



REVISION DES EFFECTIFS 2025

Lettre de cadrage

Bureau de la CME - 23 avril 2024

12 décembre 2023



La lettre de cadrage



- La lettre de cadrage de la révision des effectifs H fixe les grandes orientations institutionnelles et reprend les principaux enjeux liés à la révision des effectifs.
- Elle a une place d'autant plus importante dans la procédure institutionnelle que la révision des effectifs a été déconcentrée vers les Groupes Hospitaliers. Il s'agit donc de rappeler des orientations partagées par l'ensemble des acteurs.
- Elle précise les modalités de mise en œuvre et les différentes étapes de la procédure.



Les grandes orientations - 1



La révision des effectifs est une démarche globale de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Le travail à entreprendre nécessite de concilier :

- Les parcours professionnels des praticiens :

Renforcer l'attractivité des emplois médicaux en donnant aux jeunes professionnels des perspectives de titularisation à l'AP-HP ou, si ce n'est pas le cas, envisager des perspectives de mobilité vers d'autres structures régionales tout en gardant éventuellement des liens avec l'AP-HP ;

- Le cadrage budgétaire institutionnel

Inscrire la révision des effectifs PH dans la trajectoire budgétaire fixée par le PCFP 2024-2028 et le TPER médical 2025, qui seront validées en conférence stratégique et budgétaire dans le cadre du dialogue mené par le siège et la gouvernance des GH (DG / PCMEL) ;

- La cohérence avec les orientations stratégiques à 3/5 ans

Prendre en compte les orientations stratégiques du projet médical, les perspectives de développement d'activité et d'évolution du capacitaire dans le pilotage de l'évolution des effectifs médicaux ;



Les grandes orientations - 2



Dans ce contexte, la révision des effectifs PH doit, de façon plus précise:

- S'appuyer sur une définition de la structure cible d'emplois des services qui permette de préciser les besoins de titulaires, NPC, assistants CCA et intégrer les effets des réformes statutaires ; La révision des effectifs est la suite logique du parcours professionnel de contractuels recrutés sur le motif 1 puis passés en motif 3 en attendant leur inscription sur la liste d'aptitude puis leur nomination ;
- Prioriser les titularisations au regard des métiers en tension et des orientations stratégiques des GHU ;
- Maîtriser l'impact budgétaire de la révision des effectifs en s'assurant que les créations de postes de PH soient neutres sur l'évolution de la masse salariale du personnel médical en 2025, sauf mesures nouvelles validées dans le cadre des conférences budgétaires ;



Mise en œuvre de la révision des effectifs 2025



La procédure de révision des effectifs s'inscrit dans une dynamique renouvelée et s'achèvera par un partage avec la CME et la Direction des Affaires Médicales dans le cadre de groupes restreints.

Phase locale (jusqu'au 15 juillet 2024):

Cette phase, déjà engagée par les GHU comprend:

- Le recensement des candidatures ;
- Les auditions des candidats par les commissions des effectifs locales ;
- Les priorisations effectuées par les commissions des effectifs et CME locales ;



Mise en œuvre de la révision des effectifs 2025



A l'issue de cette phase locale les GHU transmettront au président de la CME et à la DAM de l'AP-HP une note précisant :

- Les perspectives d'évolution des effectifs à horizon 2026 ;
- Les services dans lesquels des créations de postes sont financées par redéploiement de masse salariale ;
- Les résultats en termes d'évolution de la masse salariale ;

Phase centrale (à compter du 2 septembre 2024) :

A compter du mois de septembre 2024 des réunions de groupes restreints seront organisées associant les GHU, la CME centrale, et la DAM de l'AP-HP pour partager les perspectives d'évolution des effectifs en intégrant les propositions de la révision des effectifs 2025 ;

A l'issue de cette démarche la révision des effectifs fera l'objet d'un échange en CME ;